

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2009**

L'an deux mille neuf et le dix avril

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. René PELISSIER.

**Etaient présents** : PELISSIER René, PEZET Claudie, FOUCHER Philippe, PULLES Maryline (ayant donné procuration à Claudie PEZET), Adjoints ; JUERY Daniel, CHASSANG Sébastien, COMBELLE Raymond, VIDALENC Colette, REIMOND Jeannette, DELCHER Dominique (ayant donné procuration à Gilbert GLANDIERES), RODIER Joëlle, DAUZONNE Solène (ayant donné procuration à Sébastien CHASSANG), SALESSE Daniel (ayant donné procuration à Philippe FOUCHER), GLANDIERES Gilbert, formant la majorité des membres en exercice

**Etaient absents** : M. GALTIER Louis, Maire,

**A été désignée comme secrétaire de séance** : Mme RODIER Joëlle

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

(Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(reçue en Sous-Préfecture le 22/04/2009)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. PELISSIER René délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par M. GALTIER Louis, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b><u>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</u></b>						
Résultats reportés		102.29	146 541.49	0.00	146 541.49	102.29
Opérations de l'exercice	752 168.33	970 494.92	721 511.29	852 050.75	1 473 679.62	1 822 545.67
<b>TOTAUX</b>	<b>752 168.33</b>	<b>970 597.21</b>	<b>868 052.78</b>	<b>852 050.75</b>	<b>1 620 221.11</b>	<b>1 822 647.96</b>
Résultats de clôture		218 428.88	16 002.03			202 426.85
Restes à réaliser			554 644.38	377 542.00	554 644.38	377 542.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>752 168.33</b>	<b>970 597.21</b>	<b>1 422 697.16</b>	<b>1 229 592.75</b>	<b>2 174 865.49</b>	<b>2 200 189.96</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>218 428.88</b>	<b>193 104.41</b>			<b>25 324.47</b>
<b><u>COMPTE ANNEXE POUR EAU ET ASSAINISSEMENT</u></b>						
Résultats reportés		2 998.63		201 517.27	0.00	204 515.90
Opérations de l'exercice	155 391.54	156 075.52	128 038.39	124 941.62	283 429.93	281 017.14
<b>TOTAUX</b>	<b>155 391.54</b>	<b>159 074.15</b>	<b>128 038.39</b>	<b>326 458.89</b>	<b>283 429.93</b>	<b>485 533.04</b>
Résultats de clôture		3 682.61		198 420.50		202 103.11
Restes à réaliser			593 285.59	403 540.00	593 285.59	403 540.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>155 391.54</b>	<b>159 074.15</b>	<b>721 323.98</b>	<b>729 998.89</b>	<b>876 715.52</b>	<b>889 073.04</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>3 682.61</b>		<b>8 674.91</b>		<b>12 357.52</b>

LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT</b>						
Résultats reportés		1.36	45 162.99	0.00	45 162.99	1.36
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00</b>	<b>1.36</b>	<b>45 162.99</b>	<b>0.00</b>	<b>45 162.99</b>	<b>1.36</b>
Résultats de clôture		1.36	45 162.99		45 162.99	1.36
Restes à réaliser					0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0.00</b>	<b>1.36</b>	<b>45 162.99</b>	<b>0.00</b>	<b>45 162.99</b>	<b>1.36</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1.36</b>	<b>45 162.99</b>	<b>0.00</b>	<b>45 161.63</b>	
<b>COMPTE ANNEXE POUR GITE DE GROUPES</b>						
Résultats reportés		1 876.29		0.00	0.00	1 876.29
Opérations de l'exercice	29 789.02	30 233.35		0.00	29 789.02	30 233.35
<b>TOTAUX</b>	<b>29 789.02</b>	<b>32 109.64</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>29 789.02</b>	<b>32 109.64</b>
Résultats de clôture		2 320.62	0.00	0.00		2 320.62
Restes à réaliser					0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>29 789.02</b>	<b>32 109.64</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>29 789.02</b>	<b>32 109.64</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>2 320.62</b>	<b>0.00</b>			<b>2 320.62</b>

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008 - BUDGET PRINCIPAL**

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(reçue en Sous-Préfecture le 22/04/2009)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GALTIER Louis :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent d'exploitation de 218.428,88 euros

- décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008</b>	
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES	
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
RESULTAT AU 31/12/2008	EXCEDENT 218.428,88 € DEFICIT
EXCEDENT AU 31/12/2008	218.428,88 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	193.104,41 €
- Affectation complémentaire en réserves	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	25.324,47 €
DEFICIT AU 31/12/2008	
- Déficit à reporter	

## **AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(reçue en Sous-Préfecture le 22/04/2009)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GALTIER Louis :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent d'exploitation de 3.682,61 euros

- décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008</b>	
<b>POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES</b>	
<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
RESULTAT AU 31/12/2008	EXCEDENT 3.682,61 € DEFICIT
EXCEDENT AU 31/12/2008	3.682,61 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	€
- Affectation complémentaire en réserves	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	3.682,61 €
DEFICIT AU 31/12/2008	
- Déficit à reporter	

## **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008 DU GITE DE GROUPE**

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(reçue en Sous-Préfecture le 22/04/2009)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GALTIER Louis :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent d'exploitation de 2.320,62 €

- décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008</b>	
<b>POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES</b>	
<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
RESULTAT AU 31/12/2008	EXCEDENT 2.320,62 € DEFICIT
EXCEDENT AU 31/12/2008	2.320,62 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	€
- Affectation complémentaire en réserves	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	2.320,62 €
DEFICIT AU 31/12/2008	€
- Déficit à reporter	€

## **AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008 DU LOTISSEMENT**

(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(reçue en Sous-Préfecture le 22/04/2009)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GALTIER Louis :  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008,  
Constatant que le compte administratif fait apparaître :  
un excédent d'exploitation de 1,36 euros

- décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008</b>					
POUR MEMOIRE : PREVISIONS BUDGETAIRES					
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
RESULTAT AU 31/12/2008	<table border="1"> <tr> <td>EXCEDENT</td> <td>1,36 €</td> </tr> <tr> <td>DEFICIT</td> <td></td> </tr> </table>	EXCEDENT	1,36 €	DEFICIT	
EXCEDENT	1,36 €				
DEFICIT					
EXCEDENT AU 31/12/2008	1,36 €				
- Exécution du virement à la section d'investissement	0,00 €				
- Affectation complémentaire en réserves					
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	1,36 €				
DEFICIT AU 31/12/2008					
- Déficit à reporter					

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR LE RECEVEUR**

*(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

*(reçue en Sous-Préfecture le 22/04/2009)*

Après s'être fait présenté le budget principal et les budgets annexes de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes de gestion sont exacts :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2008 par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

#### **VOTE DES SUBVENTIONS - EXERCICE 2009**

*(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

*(reçue en Sous-Préfecture le 22/04/2009)*

Monsieur le Maire invite l'assemblée à voter les subventions à inscrire au budget primitif de 2009.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **vote les subventions suivantes :**

E.S.P	3 000.00
Association de chasse	830.00
Montrozier-Club	760.00
Pierrefort Détente	580.00
Sapeurs-Pompiers vétérans	30.00
Banque alimentaire	60.00
Donneurs de sang	230.00
Comice agricole	600.00
Ass visiteurs personnes âgées	150.00
A.P.E. Ecole primaire	1 220.00
A.A.P.P.	1 500.00
Ass. française Myopathies	150.00
FNACA	1 150.00
Football Family	300.00
AFR Basket Pierrefort	1 000.00
Office de tourisme	500.00
Lycée Professionnel Murat	50.00
Les Tersons Aubrac (10ème anniversaire)	1 000.00
	<b>13 110.00</b>

- **inscrit un crédit de 13.110,00 euros au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2009.**

#### **VOTE DE LA SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LES VIEUX CAMIONS ROUGES DU PAYS DE PIERREFORT"**

*M. Dominique DELCHER n'a pas pris part à la délibération.*

*(Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

*(reçue en Sous-Préfecture le 22/04/2009)*

Monsieur le Maire invite l'assemblée à voter la subvention à l'association "Amicale des Sapeurs-Pompiers" et à l'association "Les vieux camions rouges du Pays de Pierrefort" à inscrire au budget primitif de 2009.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **vote les subventions suivantes :**

Association "Les vieux camions rouges du Pays de Pierrefort" 300,00 euros

- **inscrit un crédit de 300,00 euros au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux personnes de droit privé » du budget primitif de 2009.**

#### **INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE COMMUNALE - ANNEE 2009**

*(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

*(reçue en Sous-Préfecture le 22/04/2009)*

Monsieur le Maire rappelle que les communes sont autorisées à assurer le gardiennage des églises et à rétribuer un gardien qui peut-être le desservant. Ce service étant purement facultatif pour les communes, il indique qu'il y a lieu de délibérer pour l'attribution dans ce cas.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- décide d'allouer à l'Abbé ROZE, pour l'année 2009, l'indemnité de gardiennage des églises au taux maximum.
- considérant que l'intéressé réside dans la commune où se trouve l'édifice, le montant de l'indemnité sera de 468,15 €

#### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2009**

*(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)  
(reçue en Sous-Préfecture le 22/04/2009)*

Monsieur le Maire soumet à l'examen de l'assemblée le projet de budget primitif dressé par lui pour l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- vote le budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

#### **Budget principal**

Section de fonctionnement 949 032.47 €  
Section d'investissement 1 143 606.82 €

#### **Budget Eau et Assainissement**

Section de fonctionnement 168 518.40 €  
Section d'investissement 657 726.50 €

#### **Budget Gîte de groupe**

Section de fonctionnement 31 720.62 €

#### **Budget lotissement**

Section de fonctionnement 52 864.36 €  
Section d'investissement 78 863.99 €

#### **VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES - EXERCICE 2009**

*(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)  
(reçue en Sous-Préfecture le 22/04/2009)*

- adopte les taux de contributions directes, ainsi qu'il suit, après vote à bulletin secret :

	Bases notifiées	Taux en %	Produit en Euros
Taxe d'habitation	801 700.00	14.27	114.403,00
Taxe foncière propriétés bâties	674 300.00	22.62	152.527,00
Taxe foncière propriétés non bâties	32 100.00	112.56	36.132,00
<b>TOTAL</b>			<b>303.062,00</b>

#### **CONVENTION POUR LA PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE PUBLIQUE DE PIERREFORT**

*(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)  
(reçue en Sous-Préfecture le 22/04/2009)*

Monsieur le Maire rappelle que parmi l'effectif de l'école primaire et maternelle de Pierrefort, une grande part des élèves est originaire des communes voisines n'ayant plus d'établissement scolaire sur leur territoire, communes dites de résidence.

Il indique par ailleurs que les charges de fonctionnement courantes, comprenant les frais généraux (eau, électricité, fuel...), les fournitures scolaires, les frais de personnels et les frais annexes (produits d'entretien, location gymnase...) se sont élevées pour l'année scolaire 2007-2008 à 76.235,00 € pour un effectif de 97 élèves.

Il indique que le code de l'éducation, et notamment l'article L 212-8, pose le principe d'une répartition amiable des dépenses de fonctionnement entre la commune d'accueil et la ou les communes de résidence. Il informe que, sur ce principe, il a sollicité les Maires des communes concernées et qu'il leur a proposé la signature d'une convention ayant pour objet une participation financière forfaitaire de 300 € par élève et par année scolaire.

Il invite les membres du Conseil Municipal à prendre connaissance des termes de cette convention et à délibérer. Après échange de points de vue, le Conseil Municipal

- **accepte les termes de la convention pour la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de l'école primaire et maternelle publique de Pierrefort**
- **autorise le Maire à signer la dite convention à intervenir entre les deux parties**

#### **AMENAGEMENT VESTIAIRES TERRAIN DE SPORT**

*(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

*(reçue en Sous-Préfecture le 22/04/2009)*

Monsieur le Maire rappelle que les vestiaires du terrain de sports sont très vétustes, totalement inadaptés et qu'il y aurait lieu de prévoir la construction d'une nouvelle infrastructure, le bâtiment actuel ne répondant plus du tout aux normes de la FFF et des autres fédérations sportives.

Il présente l'avant projet établi par la SCP d'Architecture ALLEGRE-ESCHALIER de Saint-Flour faisant ressortir une dépense de 319.000 € H.T. soit 381.524,00 € T.T.C.

Il invite l'assemblée à en délibérer. Le Conseil Municipal, conscient que la pratique du sport aujourd'hui nécessite des équipements fonctionnels, adaptés et ne présentant aucun risque pour la sécurité de leurs utilisateurs,

- **décide de procéder à la construction de nouveaux vestiaires au terrain de sports,**
- **adopte l'avant projet désigné ci-dessus**
- **adopte le plan de financement suivant :**

▪ subvention de l'Etat, autofinancement et emprunt	319.000,00
▪ préfinancement T.V.A.	62.524,00
	<hr/>
	<b>381.524,00 €</b>
- **au vu du coût considérable que représente ce projet, sollicite une subvention exceptionnelle et la plus élevée possible auprès de Monsieur Alain MARLEIX, Secrétaire d'Etat chargé de l'Intérieur et des Collectivités territoriales au titre de son ministère.**

#### **TRAVAUX DE VOIRIE - DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL GENERAL AU TRITRE DU FEC**

*(Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

*(reçue en Sous-Préfecture le 19/05/2009)*

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de sa politique de plan de relance de l'économie, le Conseil Général a abondé l'enveloppe attribuée aux communes au titre du Fonds d'Equipement des Communes.

La Commune de Pierrefort ayant subi de gros dégâts lors des intempéries du 23 janvier dernier notamment au niveau des dallages des rues et des places du centre bourg, il y a lieu de procéder à leur réfection. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 46.292 € H.T.

Il invite l'assemblée à en délibérer. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- accepte la proposition du Maire et sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général du Cantal une subvention au titre du FEC dans le cadre de son programme d'aide à la relance économique.
  
- adopte le plan de financement suivant :

• subvention FEC	10.000,00
• Autofinancement	<u>36.292,00</u>
	46.292,00
• Préfinancement TVA	<u>9.073,23</u>
	55.365,23

## AFFAIRES DIVERSES

### MARCHÉ MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire donne lecture du projet de marché de maîtrise d'œuvre présenté par le D.D.E.A. du Cantal relatif à l'aménagement de la voie communale du Pouget. Le marché dit "de procédure adaptée" fait ressortir une dépense de 9.800 €, soit 11.720,80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte la proposition ci-dessus, le Maire ayant par ailleurs autorisation de signature des pièces dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal par délibération du 18/04/2009 (paragraphe 2).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.